

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Eric DIARD représenté par Renaud MUSELIER - Patrick MENNUCCI représenté par Bernard MOREL - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Martine VASSAL représentée par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-2382/10/BC

**■ Approbation d'une convention entre la Communauté urbaine et Réseau Transport Electrique, dans le cadre de la réhabilitation du Tunnel du Vieux- Port
DIFRA 10/5414/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port à Marseille, Réseau Transport Electrique (RTE) souhaite utiliser les ouvrages du tunnel pour passer des câbles de très haute tension, afin de renforcer l'alimentation électrique du Centre Ouest de Marseille.

Il est apparu nécessaire de définir les obligations de chacune des parties par le biais d'une convention. Cette dernière permet notamment de définir les conditions d'accès aux ouvrages électriques de RTE dans les ouvrages du tunnel sous le Vieux-Port, et de déterminer les contraintes d'exploitation du tunnel, en fonction de la présence des installations électriques.

C'est pourquoi, cette convention, passée dans le cadre de la convention générale pour la redevance d'occupation du domaine public sur la Commune de Marseille n° 95-010, est soumise à votre approbation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010**

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC au 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de passer une convention relative à l'exploitation des liaisons souterraines à 225.000 volts «Arenc-Vieux-Port» et «Conception-Vieux-Port» à Marseille implantées dans l'ouvrage du tunnel Vieux-Port à Marseille raccordées au réseau public de transport d'électricité entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Réseau Transport Electrique (RTE).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Réseau Transport Electrique, relative à l'exploitation des liaisons souterraines implantées dans l'ouvrage du tunnel Vieux-Port à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice Présidente déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI